

Informations de base	
2013/2822(RSP) RSP - Résolutions d'actualité Résolution sur la situation en République démocratique du Congo Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Congo RD, ex-Zaïre	Procédure terminée

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
12/09/2013	Décision du Parlement	T7-0388/2013	Résumé
12/09/2013	Résultat du vote au parlement		
12/09/2013	Débat en plénière		
12/09/2013	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2013/2822(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B7-0390/2013	10/09/2013	
Proposition de résolution		B7-0391/2013	10/09/2013	
Proposition de résolution		B7-0398/2013	10/09/2013	
Proposition de résolution		B7-0403/2013	10/09/2013	
Proposition de résolution		B7-0404/2013	10/09/2013	
Proposition de résolution		B7-0405/2013	10/09/2013	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0388/2013	12/09/2013	Résumé

Résolution sur la situation en République démocratique du Congo

2013/2822(RSP) - 12/09/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation en République démocratique du Congo (RDC).

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE, ECR et GUE/NGL.

Le Parlement se dit préoccupé par le regain récent de violence dans l'est de la RDC et il condamne les bombardements aveugles du groupe armé M23 et d'autres groupes armés, dont les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), qui ont fait des morts parmi la population civile. Il demande **l'arrêt immédiat de toutes les violations des droits de l'homme**, et qu'il soit mis fin à la situation alarmante de violences sexuelles ainsi qu'à l'enrôlement d'enfants par les forces armées.

En outre, le Parlement condamne toutes les formes de soutien extérieur apporté au M23 et aux autres forces de déstabilisation présentes en RDC et exige l'arrêt immédiat d'un tel soutien. Soulignant que **toute intervention directe des pays limitrophes de la RDC ne ferait qu'exacerber la situation**, il appelle l'ensemble des acteurs régionaux concernés à faire preuve de retenue et à s'abstenir de tout acte ou déclaration susceptible de détériorer encore plus la situation. Il demande une enquête approfondie du mécanisme conjoint de vérification élargi sur l'origine des bombes et des tirs de mortier qui frappent le Rwanda depuis le territoire voisin de la RDC.

La résolution salue la **mobilisation de 10 millions d'EUR supplémentaires** par la Commission pour apporter au plus vite les secours dont 2,5 millions de personnes ont besoin en RDC, l'aide d'urgence de l'Union européenne à la RDC et à la région des Grands Lacs totalisant ainsi 71 millions d'EUR en 2013 et faisant de l'Union le premier bailleur d'aide humanitaire du pays. Les députés saluent également les mesures adoptées par la Monusco pour s'acquitter de son mandat, en particulier la protection des civils, et encouragent la poursuite de ces efforts.

Le Parlement invite **les pays de la région des Grands Lacs** à s'engager conjointement à promouvoir la paix, la stabilité et la sécurité afin de renforcer le développement économique régional. Il invite également l'Union africaine et les pays de la région des Grands Lacs à prendre davantage de mesures pour **lutter contre l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles**, l'une des raisons expliquant la prolifération et le trafic d'armes qui sont de nature à exacerber les conflits dans la région des Grands Lacs.

Enfin, le Parlement souhaite voir se poursuivre la mission d'assistance militaire de l'UE (EUSEC) et la mission d'assistance de la police de l'UE (EUPOL), afin de consolider la paix et la sécurité à la fois dans le pays et dans la région des Grands Lacs. Il recommande que, lors de sa 24e session, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies adopte une résolution qui réinstaure un mécanisme de surveillance de la situation des droits de l'homme en RDC.